

Réunion du 5 mars 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général de l'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : O.SAVARY. A.PAIN. B.DI BLAS. D.LOROT. MJ.FOURNIER. R.SEGAULT. C.FANTIN. M.BARBE. L.NOLET.

Absents excusés : C.DESPLAT. JP.DURUP (pouvoir MJ.FOURNIER). M.TUPINIER (pouvoir O.SAVARY). M.FERRAND (pouvoir G.ARNOUITS). G.MOINE (pouvoir L.NOLET).

Secrétaire de séance : C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Logement de l'école primaire

Il est présenté le projet de Laurent SUINOT, maître d'oeuvre à Montigny la Resle pour la réhabilitation du logement et la création d'un WC pour les enseignants et d'un local poubelles. Un escalier a été créé à l'extérieur du bâtiment afin d'isoler le logement de l'école. Le logement est composé de 3 chambres et d'une salle de bains-WC.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 71 440€ HT, 58 500€ HT pour le logement et 12 940€ HT pour le WC et le local poubelles.

Pour ces travaux, il sera présenté une demande de subvention auprès du Conseil Général qui pourrait s'élever à 30% du montant HT des travaux.

Pour chacun des lots, il sera consulté 3 artisans locaux.

A l'occasion de ces travaux il sera procédé à la remise aux normes de l'électricité.

Le montant des honoraires de M.SUINOT s'élève à 8 991.32€ TTC.

Les élus décident, à l'unanimité, de l'inscription de ces travaux au budget primitif 2007.

La difficulté dans la concrétisation de ce projet est que les travaux ne pourront être réalisés qu'à l'occasion de vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité des élèves.

Pour l'année 2008, il faudrait envisager de refaire le préau, peut-être en changeant le sol et en mettant des baies vitrées à la place des plaques plastiques afin de créer une nouvelle salle pour les enfants.

Logement de l'école maternelle

Gabriel MOINE a préparé un descriptif afin de refaire la salle de classe pendant les vacances scolaires, à l'identique de la salle d'évolution que nous avions fait il y a quelques années. Ce descriptif a été adressé à 3 artisans, par corps de métier.

Tous les locaux scolaires seront équipés d'un chauffage au gaz indépendant entre les classes et les logements.

Opération cœur de village

Il est présenté aux élus les plans définitifs préparés par l'architecte après prise en compte de toutes les modifications demandées et notamment la suppression des diverses différences de niveaux.

Il est rappelé que ces travaux comprennent, uniquement, la remise aux normes électrique du caveau.

Zone d'activités

Il est présenté aux élus le permis de construire de la société Condipoudre.

A cette occasion, il est demandé aux élus s'ils seraient favorables à l'extension de cette zone compte tenu que tous les terrains sont vendus. A savoir que pour que la zone soit communale, sa surface doit être inférieure à 4 hectares.

Les élus décident, à l'unanimité, l'agrandissement de la zone d'activités.

Questions diverses

SIEVS – Les élus demandent qu'un point lumineux soit installé à l'angle de la rue du Docteur Hess et du chemin de Beaune et un autre à l'angle de la rue de Méré et de la rue des Tilleuls.

Informations diverses

Chauffage au gaz – Les collectivités ont l'obligation de faire vérifier annuellement les systèmes de chauffage au gaz qui pourraient être installés dans les établissements recevant du public, y compris dans les églises.

Signalétique – Les élus sont informés que la société Girod est passée vérifier l'état des panneaux, le 14 février dernier.

Associations – Il est remis à chacun les lettres de remerciements de la FAVEC et de la Croix rouge pour la subvention qui leur a été allouée.

Tri sélectif – Il est remis à chacun les performances de tri des mois de décembre et janvier.

Rapport sur l'eau – Il est commenté et remis à chacun le rapport sur le service d'eau potable, à savoir : que le coût du m³ d'eau est de 1.59€ HT et qu'il est facturé 1.10€ HT aux abonnés. En effet, les abonnés payent aussi une prime fixe qui équivaut à 0.33€ HT le m³ et la participation des communes de Varennes et Méré à hauteur de 0.11€ HT. Le montant total facturé est de 1.54€ HT.

Il est constaté que la consommation d'eau baisse régulièrement depuis l'an 2000.

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

Rapport sur l'assainissement – Il est commenté le rapport sur le service d'assainissement à savoir : que le coût du m³ facturé est de 1.29€ HT le m³ et que le coût pour la collectivité est de 1.54€ HT le m³. Il est remarqué que ce coût est équivalent à celui de l'eau.

Gérard ARNOUTS demande aux élus de se mobiliser pour le contrôle des branchements, trop d'eau claire arrivant à la station quand il pleut. Cet afflux d'eau entraîne une surconsommation d'eau, d'électricité, une usure prématurée des pompes, etc ...

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.